



Règlement de l'Adhex Cross Duathlon de Chenôve 2023



Organisé par le Chenôve Triathlon Club

Article 1 : REFERENCE

Le règlement en vigueur est celui de la fédération française de triathlon, consultable en ligne sur le site internet de la FFTRI.

Article 2 : ORGANISATEUR

L'épreuve "Adhex Cross Duathlon de Chenôve" est organisée par le Chenôve Triathlon Club (CTC) le dimanche 1 octobre 2023 sur la commune de Chenôve (plateau de Chenôve, rue Paul Bert, 21300 Chenôve) : **Chenôve Triathlon Club (CTC)**

Raphaël CASTILLE (Président) 06.68.14.59.81

Responsable organisation : Sébastien VERY 06 77 74 39 84, Bertrand VÉRITÉ 06 30 63 23 53, François SARADIN 06 33 97 28 37

contact Email : duathlon.chenove@gmail.com

Site internet : <https://www.chenove-triathlon.com/>

Article 3 : PROGRAMME

Les distances

Pour des raisons logistiques de tracés des parcours, les distances FFTRI ne seront pas exactement respectées. Un ajustement est fait pour chaque course. Veuillez prendre en considération cette information

	ÂGE	TRAIL	VTT	TRAIL
Duathlon Mini Poussins / Poussins	Né entre 2014 et 2017	0,3 km D+ 8m	1,2 km D+ 14m	0.3 km D+ 8m
Duathlon Pupilles / Benjamins	Né entre 2010 et 2013*	0.95 km D+ 23m	4,0 km D+ 49m	0,95 km D+ 23m
Duathlon XS	Né en 2009 et avant*	2.5 km D+ 60m	9,2 km D+ 112m	1.3 km D+ 42m
Duathlon S indiv + S relais	Né en 2007 et avant*	5,0 km D+ 120m	18 km D+ 224m	2.5 km D+ 60m

*Les différentes catégories sont déterminées à partir de l'année civile.

	Retrait des dossards	Ouverture parc à vélo	Briefing	Départ	Remise des prix
Duathlon XS	8h30-9h45	9h15	9h50	10h	11h30
Duathlon Mini Poussins / Poussins	9h-11h45	11h30	11h50	12h	13h15
Duathlon Benjamins / Pupilles	9h-11h45	11h30	11h50	12h20	13h15
Duathlon S individuel et relais	12h-14h15	13h30	14h20	14h30	16h15



Règlement de l'Adhex Cross Duathlon de Chenôve 2023

Organisé par le Chenôve Triathlon Club



Article 4 : INSCRIPTION

L'inscription en amont des courses s'effectuera uniquement en ligne avec paiement sécurisé sur le site :

<https://www.njuko.net/adhex-cross-duathlon-chenove-2023>

La date limite des inscriptions en ligne est fixée au vendredi 29 septembre 2023 à 12h00.

Possibilité de s'inscrire sur place le jour de l'épreuve (dimanche 1 octobre 2023).

Un tarif progressif est instauré pour les courses adultes (XS et S)

Le montant de l'inscription en fonction de l'épreuve et de la date d'inscription est de :

	Du 15/06/23 au 10/09/23	Du 11/09/23 au 29/09/23	Sur place
Duathlons Jeunes	7 €	7 €	7 €
Duathlon XS	12 €	16 €	20 €
Duathlon S individuel	18 €	22 €	26 €
Duathlon S Relais	28 €	32 €	36 €

Attention : Pour les **non-licenciés FFTRI**, l'achat du pass compétition (assurance) à **2 € et 5 € pour la course S**, est obligatoire, auxquels s'ajouteront les frais d'inscription reportés dans le tableau ci-dessus.

Pour les inscriptions sur place, le pass compétition sera à acheter en ligne sur le site de la FFTRI

Via ce lien : <https://espacetri.fftri.com/pass-competition/event/pass-competition/11864>

En cas de forfait d'un participant (sur présentation d'un certificat médical avant le 29 septembre 2023), le montant de l'inscription sera remboursé, déduction faite de 5€ pour frais de dossier.

Pas de remboursement pour les jeunes.

Tout report ou annulation des courses dû à un événement de force majeure entraînerait un remboursement intégral des frais d'inscription, exceptés les frais de dossier njuko



Règlement de l'Adhex Cross Duathlon de Chenôve 2023



Organisé par le Chenôve Triathlon Club

Article 5 : RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera sur place le jour de l'épreuve sur présentation de votre carte d'identité ou licence.

Conformément à l'article 6 de la loi n°99-223 du 23 mars 1999 :

"La participation aux compétitions sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition, ou, pour les non licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie certifiée conforme, qui doit dater de moins d'un an."

Il est obligatoire de présenter l'une ou l'autre des pièces suivantes lors du retrait des dossards : Un certificat médical datant de moins d'un an pour les non licenciés,

Une copie de la licence sportive valide mentionnant les disciplines se rapportant au duathlon (course à pied et/ou VTT).

Une autorisation parentale pour les mineurs, signée d'un représentant légal de l'enfant.

Article 6 : PARC A VTT

Chaque concurrent devra mettre en place son matériel, principalement VTT + Casque, dans le parc à vélo dès son ouverture jusqu'à l'heure du briefing. Seuls les concurrents auront l'accès au parc à VTT.

Le retrait du matériel du parc à VTT après la course se fera après l'arrivée du dernier et sur présentation du dossard.

Article 7 : DURANT LES EPREUVES

Chaque concurrent devra porter le dossard fourni par l'organisation fixé avec une ceinture porte-dossard (fixée en 3 points minimum), afin d'être positionné devant en course à pied et derrière en vélo, non pliés, non découpés et non cachés.

Chaque concurrent devra veiller à ce que sa plaque vélo soit bien fixée sous le guidon avec les liens fournis.

Le port d'un casque en coque dure, jugulaire serrée est obligatoire pendant toute la partie cyclisme. Le port de lunettes et de gants sont fortement conseillés.

Des signaleurs veilleront à la sécurité des participants aux principaux croisements. Néanmoins, les concurrents doivent respecter le balisage et les propriétés traversées.

Pour le duathlon S en relais : le passage du témoin doit se faire par le transfert de la puce de chronométrage ☑ **prévoir une ceinture porte-dossard pour le passage de la puce.**

En cas de besoin, l'organisation proposera quelques ceintures porte-dossard à la vente.

Afin de respecter la charte du développement durable merci de ne pas jeter de détrit (ex : emballage de barre énergétique) sur les parcours. Des poubelles seront à votre disposition aux abords du parc à vélo et de l'arrivée.

Il est interdit de monter sur le vélo dans le parc à vélo.

Chaque concurrent devra se munir de son matériel de réparation en cas d'incident mécanique ou crevaison.

Aucune assistance mécanique ne sera assurée par l'organisation.

L'utilisation d'un vélo à assistance électrique (VAE ou VTT AE) est formellement interdite.

Chaque concurrent sera doté d'une puce RFID fixée sur le dossard ou à la cheville pour le chronométrage et le classement. En cas d'abandon, le concurrent devra impérativement remettre son dossard et puce à un commissaire de course.



Règlement de l'Adhex Cross Duathlon de Chenôve 2023

Organisé par le Chenôve Triathlon Club



Article 8 : RAVITAILLEMENT

Pas de point de ravitaillement sur le parcours et à la sortie du parc à vélo.

Un ravitaillement est proposé à l'ensemble des concurrents uniquement à l'arrivée de chaque course.

Article 9 : RESULTATS

Les résultats seront affichés à l'issue de chaque course et consultables en ligne avec un lien QR code du chronométreur. Ce QR code sera affiché à différents points du site et communiquer via les réseaux sociaux de l'événement.

La remise des récompenses aura lieu à l'issue des courses et les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Les catégories sont les suivantes :

Jeunes : Mini-poussins filles / Mini-poussins garçons / poussins filles / poussins garçons / pupilles filles / pupilles garçons / benjamins filles / benjamins garçons

XS : Minimes filles / minimes garçons / cadets filles / cadets garçons / juniors filles / juniors garçons / séniors femmes / séniors hommes / vétérans femmes / vétérans hommes

S individuel : Cadets filles / cadets garçons / juniors filles / juniors garçons / séniors femmes / séniors hommes / masters femmes / masters hommes

S relais : Femmes / Hommes / Mixte

Chaque participant recevra un lot pour sa participation à l'épreuve.

Article 10 : RESPONSABILITES

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols ou dommages (corporels, matériels ou immatériels) susceptibles de se produire dans le cadre de cette manifestation.

En aucun cas, un concurrent ou accompagnateur ne pourra faire valoir de droit quelconque vis-à-vis des organisateurs, le simple fait de participer impliquant la connaissance et le respect du présent règlement.



Règlement de l'Adhex Cross Duathlon de Chenôve 2023



Organisé par le Chenôve Triathlon Club

Article 11 : DROIT A L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Article 12 : MODIFICATION DU PARCOURS ET ANNULATION

Le Chenôve Triathlon Club se réserve le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie de l'épreuve pour des raisons de météo, de sécurité, ...

Merci à nos partenaires de nous permettre d'organiser cet événement dans les meilleures conditions possibles !



Groupama
la vraie vie s'assure ici

